

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal de la Bâtie Vieille du Vendredi 25 Septembre 2015 à 19h30

Sont présents : Mr le Maire Francis Cester, les adjoints : Béatrice Bourgade, Jean Pierre Graffin, Monique Faramaz, les conseillers municipaux : Véronique Boisseranc, Michel Ollivier, Leszeck Pawelski, Carole Blanc, David Scaccianoce.

Excusé : Mr Nicolas Girard qui a donné pouvoir à Mme Monique FARAMAZ

Absent excusé : Yannick Savariello.

Validation du précédent Conseil Municipal du 24 juin 2015. : voté à l'unanimité à 10 voix pour.

Secrétaire de séance : Carole Blanc

1ère délibération : Abattement de 10% de la valeur locative, base de calcul de la taxe d'habitation des personnes handicapées ou invalides sous certaines conditions. Cet abattement est généré automatiquement dès lors que l'on coche sur la déclaration de revenu ; personne handicapée ou invalide .En effet, la commune souhaite faire un geste de solidarité envers celles-ci.

Voté : 9 voix pour. 1 abstention

2^{ème} délibération : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité via la préfecture. Désormais, la mairie télétransmettra tous les documents destinés à la préfecture via le logiciel ACTE.(Dématérialisation des documents administratifs soumis au contrôle de légalité, ce système est déjà en cours pour toute la dématérialisation concernant la trésorerie principale.)

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

3^{ème} délibération : Avenant Véolia

La commune prolonge le contrat Véolia pour l'eau pour une durée de six mois. Le contrat initial arrive à terme au 31 décembre 2015 et ce délai supplémentaire permettra à la commune de rediscuter ce contrat dans les délais légaux.

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

4^{ème} délibération : Modification budgétaire sur imputation 6574

La Subvention à l'association OCCE (coopérative scolaire) est actuellement de 80€ par enfant/an. Avec deux enfants supplémentaires, nous rajoutons donc la somme de 160€ de subvention complémentaire à l'OCCE.

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

5^{ème} délibération : Modification du budget principal n°5 – imputation 6573

Sur les années 2013/2014, 9700€ de participation aux frais du personnel RPI (charges du personnel)

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

6^{ème} délibération : Subvention accordée à l'association l'Elan Rambaudin de 500€ (année 2014 et année 2015) sur imputation 6574 et décision modificative Budget Principal n°4 – imputation totale art. 6574 de 660€ : (500€ Elan Rambaudin + 160€ OCCE).

Cette subvention participe à la moitié des frais pour la fête de fin d'année de Noël, payés jusqu'à présent en totalité par la commune de Rambaud.

Voté à l'unanimité à 10 voix pour.

Questions diverses :

-Mr le Maire souligne que Julien, l'employé communal, fera les réglages de l'éclairage public des différents hameaux et du village, pour la saison d'hiver.

-Mr De Passorio demande par le biais de Véronique Boisseranc que l'on installe à ses frais un miroir réfléchissant routier afin de sortir en toute sécurité de chez lui.

-Cimetière : Revoir le devis de la société Big Mat pour le gravier. Du gravier rose sera aplani et égalisé dans les allées par des volontaires.

-La tour : journée d'abattage de quelques pins autour de la Tour pour en dégager la vue. La date est fixée au 24 octobre 2015, bienvenue à qui veut nous aider. Pique-nique à prévoir.

-Nous avons obtenu la subvention goudronnage 2015. Deux tronçons sont à refaire en urgence, la route communale de Bourdisson (160m) et un tronçon des Guérins en direction de l'Hermitage (100m).

-Projet du réacteur de traitement de l'eau du réservoir des Serres :

Le projet sera présenté à la commune d'Avançon pour une participation financière éventuelle, pour la réalisation d'une ligne électrique enterrée. (Ce réservoir des serres étant sur la commune d'Avançon)

-Modification du règlement du PLU : Organisation d'une dernière réunion avant délibération. Des modifications ont été apportées au règlement du PLU selon les lois ALUR, GRENELLE.

-Bassin Pré d'Augier :

Pour réguler les écoulements d'eaux pluviales qui se déversent le long du lotissement Pré d'Augier, la commune a demandé une étude pour la construction d'un bassin d'orage. Mr le Maire propose donc un rendez-vous aux personnes concernées ainsi qu'avec le responsable de l'étude du bassin, pour trouver la meilleure solution à ce problème d'écoulement des eaux pluviales.

Un bornage de la parcelle communale où convergent les eaux pluviales du bassin versant Nord (Pré d'Augier et Sarret) est commandé par la commune.

Une demande de régularisation de l'emprise de la route communale d'accès au lotissement Pré d'Augier est formulée par M. Jacob.

M le Maire l'invite à faire sa demande plus précisément par écrit.

-Deux panneaux de signalisation seront commandés pour le hameau du Grand Larra, indication « Les Cordeliers » et « Lot. Les Trousses ».

Séance levée à 21h30.

